



François SOULAGE  
Président

## **L'ECONOMIE SOCIALE ET L'ISR LA SITUATION DES MUTUELLES**

---

**Entretien de François SOULAGE  
avec Elodie BURON  
Le 4 Avril 2003**

### **Que pensez-vous du développement durable et de l'ISR ?**

Le concept d'investissement Socialement Responsable est à l'intérieur même du concept de développement durable. A Bruxelles, je participe à un groupe de travail qui réfléchit à la fois sur le développement durable et l'Investissement Socialement Responsable. Nous nous sommes rendu compte que si nous ne lions pas les deux, le développement durable était seulement pris dans sa dimension environnementale ; ce qui est catastrophique. L'ISR, dans la mesure où il introduit une dimension de vision à moyen-long terme, est une des composantes du développement durable de l'entreprise.

### **Quel rapport entre mutuelles et développement durable ?**

Les mutuelles, sociétés sans capitaux, n'ont pas la contrainte de la rentabilité immédiate du capital ; elles peuvent donc avoir une vision à long terme. De ce point de vue, elles s'inscrivent bien dans une démarche de développement durable. En revanche, les entreprises « classiques » ont une obligation de rentabilité du capital qui introduit une dimension au mieux à moyen terme, au pire à court terme. En tous cas, une dimension financière est mise en avant. Elles mobilisent des capitaux extérieurs qui sont, par vocation, à la recherche de la rentabilité (à court terme).

Dès lors qu'il n'y a pas de rémunération du capital, on est dans un champ où l'on doit répondre aux besoins d'un groupe social, c'est la définition même de la mutuelle. Or le besoin d'un groupe social ne peut pas être défini dans une perspective à 6 mois, un an, c'est forcément une évolution beaucoup plus longue, (en particulier, dans le cas des mutuelles de santé). Donc l'économie sociale et en particulier les mutuelles, « sont tombées dans le développement durable quand elles étaient petites ». Elles n'ont pas le choix. Il ne faut oublier pas que les mutuelles ne font pas de sélection à l'entrée et qu'elles assurent une garantie viagère (donc quand quelqu'un rentre, il peut rester longtemps, d'où la nécessité de constituer des capitaux de couverture à long terme), etc.

Une question se pose : les mutuelles doivent constituer des réserves importantes (16% des cotisations), comment ces fonds détenus par les mutuelles sont-ils utilisés/placés ? Une partie est destinée à la couverture des prestations mais à quoi sert le reste ? Compte tenu de la responsabilité à moyen-long terme des mutuelles, elles ne peuvent pas prendre de risques considérables sur leurs ressources. Sinon, elles courraient un vrai risque par rapport à leur objet social. Elles se sont suffisamment défendues contre les compagnies d'assurance pour ne pas avoir une politique de placements qui les conduise à des réajustements de cotisations pour des erreurs commises dans l'investissement sur le marché financier.

Une compagnie d'assurance, quand elle est en perte, obéit à une logique de société de capitaux donc si elle a perdu sur le marché financier, ses apporteurs de capitaux perdent de l'argent. C'est la logique financière. L'assurance n'est qu'un produit sur lequel elle valorise les capitaux. Elle court le risque commercial d'une entreprise qui vend des services. Si elle perd de l'argent sur une partie de ses activités elle est donc obligée d'augmenter ses tarifs.

La logique de la mutuelle est différente puisqu'il s'agit d'offrir, à long terme, une couverture viagère, quoi qu'il arrive et au moindre coût à ses usagers. Si elle change de logique dans ses placements, elle se retrouvera coincée le jour où il faudra qu'elle fasse accepter une augmentation de ses tarifs parce que ses réserves auront été mal gérées.

### **Investir prudemment et investir SR, ce n'est pas la même chose.**

Cela signifie que les mutuelles doivent faire très attention car elles continuent à courir un risque même avec des placements socialement responsables. D'où l'importance d'être prudent. Dans leur logique, elles ne consacrent qu'une partie de leurs réserves aux fonds SR.

Lorsque la Macif développe des produits d'épargne, sous le nom « Macif Croissance Durable », les investisseurs épargnent en investissant dans des actions éthiques et développement durable. Et là, la Macif peut investir beaucoup puisque c'est de l'épargne qui vient volontairement dans le champ SR (ce n'est pas la cotisation de l'individu qui assure sa voiture).

La Maif fait de la publicité avec le slogan « Assureur militant ». Alors, si on découvre que 45% de ses réserves sont placées en actions dont une partie chez Total et une autre chez Vivendi, cela n'est très logique. Ce n'est évidemment pas le cas. La Maif a constitué des réserves, avec bien sûr un petit portefeuille d'actions, mais elle en a peu car elle ne veut pas être prise en défaut de logique.

### **Donc, vous pensez que les mutuelles font réellement attention à la manière dont elles investissent afin de rester cohérentes avec leurs valeurs ?**

Oui, absolument. Elles ne peuvent pas se permettre de faire, par exemple, des rappels de cotisations à répétition. Si le ratio se dégrade et que, par ailleurs, leurs résultats financiers sont dégradés, elles sont en perte immédiatement car elles ont des réserves très courtes. Tout cela est parfaitement réglementé. Elles se comportent aujourd'hui de manière responsable par rapport à leur objet social. Si on reconnaît que leur objet social est quelque chose qui tourne autour de la notion de développement durable, elles sont condamnées à ne faire que de l'investissement responsable sinon elles ne sont pas dans leur logique.

### **Pensez-vous qu'elles font appel à des agences de notation ?**

Oui, je pense. Je crois que la Macif fait appel à Vigeo. Nous avons été très déçus par les agences de notation, nous

travaillions avec Arese mais nous avons arrêté. Je ne suis pas certain de vouloir travailler avec Vigeo. Pour l'investissement des réserves réglementaires de la Macif, je suis pratiquement sûr qu'elle ne travaille pas avec Vigeo, mais pour de l'investissement lié à de l'épargne sociétariaire avec appel public à l'épargne et besoin d'utilité, il n'est pas exclu que la Macif passe par Vigeo pour crédibiliser sa démarche.

### **A part l'ISR, avez-vous d'autres exemples de pratiques socialement responsables ?**

Les mutuelles lorsqu'elles ne sont que complémentaires de la Sécurité Sociale, sont obligées de faire attention à leurs placements ; ceci étant, un certain nombre d'entre elles ont développé des actions de prévention (médicaments génériques, cancer). Dans ces campagnes, il y a un aspect socialement responsable (pourquoi les gens dépensent trop ?) et un aspect financier (les ressources de la Sécu peuvent être utilisées à bon escient plutôt que d'alimenter l'industrie pharmaceutique). Il s'agit bien de développement durable des ressources : pourquoi gaspiller des ressources financières qu'on pourrait mieux utiliser ? Pour moi, le développement durable concerne également l'utilisation des ressources financières.

Les mutuelles appliquent le système de bonus/malus sur leurs accidents. On peut dire que c'est un système commercial mais c'est aussi un système pour favoriser les bons conducteurs et ainsi, un comportement responsable. Les mutuelles se battent à Bruxelles pour maintenir le système bonus/malus alors que la Commission ne veut pas parce qu'elle considère que ce système fausse la concurrence. Cela se rapporte aux principes de l'économie sociale et à un fonctionnement responsable.

### **Les associations et les coopératives sont-elles sensibles à l'ISR, à la responsabilité des entreprises et au développement durable ?**

Certaines, oui. Je peux vous renvoyer au Livre Vert de la Commission sur l'ISR. Il est dit qu'en matière d'ISR, les mutuelles, les coopératives et les associations constituent une référence parce qu'elles veillent à l'association des usagers ou des travailleurs (selon les cas) au fonctionnement de leur entreprise. Elles fonctionnent avec les lois du marché mais sont aussi à la merci de ceux qui participent à la gouvernance de l'entreprise. Elles sont une référence parce qu'elles ont su (depuis leur origine) permettre aux usagers de participer à la gouvernance de l'entreprise.

De la même manière, les structures de l'économie sociale sont considérées comme une référence car, étant à l'abri de la valorisation du capital, elles sont obligées de réfléchir à la nature du produit qu'elles produisent pour répondre à leur objectif. Les statuts de ces entreprises les rendent plus facilement (pas automatiquement) responsables puisqu'il n'y a pas d'objectif de rentabilisation du capital (en tant que contrainte externe). Donc, on peut mettre en place des politiques d'intéressement. A ce sujet, les coopératives sont en avance, les associations commencent à s'y mettre. **Les résultats sont accumulés par l'entreprise et restent dans l'entreprise au profit des générations futures ; on ne fait pas mieux en terme de développement durable.**

La grande bataille menée par les coopératives, il y a 3 ans, et qui va reprendre maintenant (ça paraît un détail mais c'est fondamental) : c'est la possibilité qu'elles auraient eu non pas de distribuer leurs réserves, mais de libérer la rémunération des parts sociales en puisant éventuellement dans les réserves et ceci, sans limite. Si on ne touche pas aux réserves et si on libère la rémunération du capital, on donnera un dividende. Il est clair que c'est un moyen de se distribuer l'actif net. La proposition (de changement) venait du sénateur Marini et du sénateur Alain Lambert. Ce dernier étant actuellement Ministre du budget, les coopératives ont peur qu'il propose à nouveau de modifier cette règle. Si on libère les résultats de l'année, ce n'est pas dramatique mais cela signifie qu'on vit seulement sur les résultats antérieurs et qu'on ne lègue rien aux générations suivantes. Avec cette proposition les travailleurs actuels se

distribuent les réserves que les générations antérieures ont accumulées. C'est ce qui s'est passé avec la démutualisation en Grande-Bretagne (les parts sociales actuelles sont transformées en actions et une valeur qui correspond au patrimoine actuel de l'entreprise leur est donnée). C'est du vol pur et simple.

### **Que pensez-vous de l'économie solidaire ?**

Je suis beaucoup plus prudent avec l'économie solidaire parce qu'il n'existe pas de fondements statutaires. L'économie solidaire, ce sont seulement des pratiques. Donc, elle peut être amenée, dans le temps, à adopter des formes juridiques capitalistes. Je vais vous donner des exemples. Je connais une entreprise d'insertion avec un statut SARL qui a été créée par 2 personnes (des travailleurs sociaux), ils ont obtenu des primes pour l'insertion, des subventions, etc. Puis, la SARL fonctionnant très bien, elle a cessé d'être une entreprise d'insertion. Maintenant, c'est une entreprise de travaux publics « classique » qui a constitué son patrimoine avec de l'argent public. Un vrai risque statutaire existe. Je ne dis pas que l'économie sociale est forcément solidaire et je ne dis pas que l'entreprise solidaire est forcément sociale. Je préfère qu'on adopte des statuts d'économie sociale quand on veut se baptiser durablement solidaire. A l'étranger, ce n'est pas aussi compliqué : en Suède, l'économie solidaire est sous forme coopérative, en Italie, ce sont des associations ou des coopératives.

### **Donc, selon vous, il faudrait créer de nouveaux statuts juridiques pour permettre à l'économie sociale de se développer ?**

C'est dans ce but que le statut de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) a été créé. Cela permet aux entreprises d'insertion de se transformer en SCIC (en particulier quand elles sont en association afin d'éviter qu'elles se transforment en SARL).

### **Je reviens sur l'ISR, comment voyez-vous l'avancée de l'ISR au sein des mutuelles, de l'économie sociale globalement ?**

Je crois que le moment est venu pour les mutuelles (j'ai travaillé avec elles sur le sujet) de montrer, qu'il est possible de gagner raisonnablement sa vie en investissant dans une mutuelle parce qu'elle est socialement responsable et qu'elle s'inscrit dans une politique de développement durable. J'espère que les mutuelles vont bientôt émettre des obligations, qui seront souscrites par leurs adhérents. L'argument principal sera : « vous participez au développement d'une entreprise socialement responsable ». Je crois que les mutuelles n'osaient pas avant mais, maintenant, elles peuvent se le permettre.

Autre cas, je connais des associations qui se disent : « pour développer nos fonds propres, nous pouvons nous adresser à nos adhérents en mettant en valeur notre comportement socialement responsable ». Cette approche fonctionnera, alors qu'il y a quelques années, les gens se seraient demandés pourquoi investir dans leur association. Le discours devra être prudent : « en investissant chez nous, vous ne courez pas le risque d'un cas Enron ou Worldcom ». La mutualité française réfléchit sérieusement à ce sujet. Elle commence à penser qu'elle devrait émettre des obligations (ce qu'elle a le droit) afin de drainer de l'épargne sur le marché.

### **Selon vous, qu'est-ce qui pourrait faire changer d'échelle le marché de l'ISR ?**

Les derniers scandales qui ont éclaté aux Etats-Unis (Enron, Worldcom) renforcent la méfiance des individus par rapport à la gestion des entreprises et à la rentabilité du marché boursier.

## **Qu'est-ce qui permettrait à l'économie sociale de se développer davantage ?**

Je crois que les structures de l'économie sociale doivent mettre en place une politique d'intéressement des parties prenantes. Si les « multi-stakeholders » étaient intéressés aux résultats de l'entreprise, cela motiverait et récompenserait davantage les différents acteurs. Le statut de la SCIC permet notamment à plusieurs partenaires de s'associer : salariés, dirigeants, collectivités territoriales.

## **Quelle sont les faiblesses de l'économie sociale ?**

La principale faiblesse est la difficulté à prendre des risques. Cela est essentiellement dû à la non-rémunération du capital. Ainsi, les investisseurs, n'étant pas rémunérés pour leur prise de risque, de nombreux projets et idées ne voient pas le jour.

## **Si je comprends bien, on arrive à l'activité même de l'IDES.**

Oui, l'IDES (Institut de Développement de l'Economie Sociale) est une société de capital-risque spécialisée dans les entreprises de l'économie sociale. Nous finançons des projets qui nous semblent économiquement viables mais qui ont besoin de fonds pour démarrer ou se développer. Nous finançons essentiellement des SCOP (Société Coopérative de Production), des coopératives d'artisans et de commerçants (ex : Intersport, Super U) ainsi que, depuis peu, des mutuelles. Le financement des associations n'est pas possible à cause de problèmes juridiques qui limitent drastiquement la rémunération du risque.

## **Comment l'IDES arrive t-il à être rentable ?**

Le calcul est très simple, la rentabilité moyenne annuelle est de 6.5%, les coûts de gestion s'élèvent à 5% ce qui laisse une marge de 1.5%. Chaque année, sur une centaine d'entreprises financées, 4 ou 5 déposent le bilan, certaines ont des résultats inférieurs à la moyenne mais les résultats positifs atteints par d'autres structures compensent les écarts.

## **Que pensez-vous du bilan sociétal ?**

J'ai moi-même fait partie du groupe créateur du bilan sociétal. C'était il y a 12 ans, à Saint-Pierre de Chartreuse, lors d'un week-end organisé par le CJDES. C'est un outil formidable mais un peu trop lourd à utiliser. Je sais que cela a bien marché avec les coopératives agricoles et Maif et Macif sont en train de réfléchir sur le sujet. Il y a deux ans, avec le Comité Chrétien de Solidarité avec les chômeurs, j'avais pensé créer un « Cac social », mais, malheureusement, l'idée n'a pas été retenue.

## **Alors, à quelle solution avez-vous abouti ?**

Nous travaillons actuellement, au sein d'ESFIN PARTICIPATIONS, à la création de notre propre système. Il sera composé de plusieurs indicateurs déclaratifs (avec preuves) et, des évaluations périodiques seront effectuées afin de mettre à jour les performances.

La France a encore du chemin à faire en ce qui concerne l'évaluation, la notation des entreprises. On remarque encore un manque évident de transparence de l'information.

De plus, il est important de signaler que dans les fonds SR, seules les entreprises cotées sont prises en compte, alors que d'autres structures font des efforts dans le domaine du développement durable et ne sont pas récompensées. De plus, un comportement SR, de la part des entreprises cotées, est largement recherché par les investisseurs afin de constituer leurs portefeuilles éthiques. En revanche, une société non cotée appliquant des mesures éthiques sera moins valorisée et vendue moins chère qu'une entreprise classique parce qu'elle sera supposée moins rentable.

### **Pouvez-vous me parler de votre activité à Bruxelles ?**

Je fais partie d'un groupe de travail sur l'économie sociale au niveau de la Commission Européenne. Cet ensemble de personnes de diverses nationalités essaie de créer une identité européenne de l'économie sociale. Cela est compliqué car les statuts sont différents d'un pays à un autre. Pour que tout le monde soit d'accord et se comprenne bien, il faut donc parler de « non for profit » (économie coopérative) ou de « non profit » (sans but lucratif).

Au niveau de la Commission Européenne, un groupe de réflexion sur l'ISR a également été constitué (2 personnes de l'économie sociale sur 45 personnes au total) ; ces deux individus font du lobbying afin de valoriser (citer) l'économie sociale si un texte de référence sur l'ISR est produit (ne pas parler de « société » par exemple parce que ce terme n'inclut pas les structures d'économie sociale). Il y a un véritable travail de lobbying au profit de l'Economie Sociale. Ce forum n'a encore rien publié sur le sujet. Seul le Livret Vert aborde ces thématiques.

### **En tant qu'ancien Délégué de la DIES, pouvez-vous résumer l'histoire récente de l'économie sociale en France ?**

Trois périodes ont été importantes :

- De 1983 à 1985 : la loi de 1983 a changé le statut coopératif. La DIES a été créée, le concept d'économie sociale s'est imposé en France.
- De 1990 à 1992 : les premières rencontres européennes de l'économie sociale ont eu lieu et, en 1992, une loi sur les coopératives a été promulguée, qui modernise profondément le secteur.
- De 1999 à 2001 : Charte Etat/Associations les SCIC, anniversaire de la loi 1901

Actuellement, «la DIES n'a pas de projet ». Il n'y a pas de volonté politique, pas de mandat politique. De plus, le gouvernement actuel ne défend pas le projet de statut européen pour les associations.

On ne sent pas de réelle volonté politique.